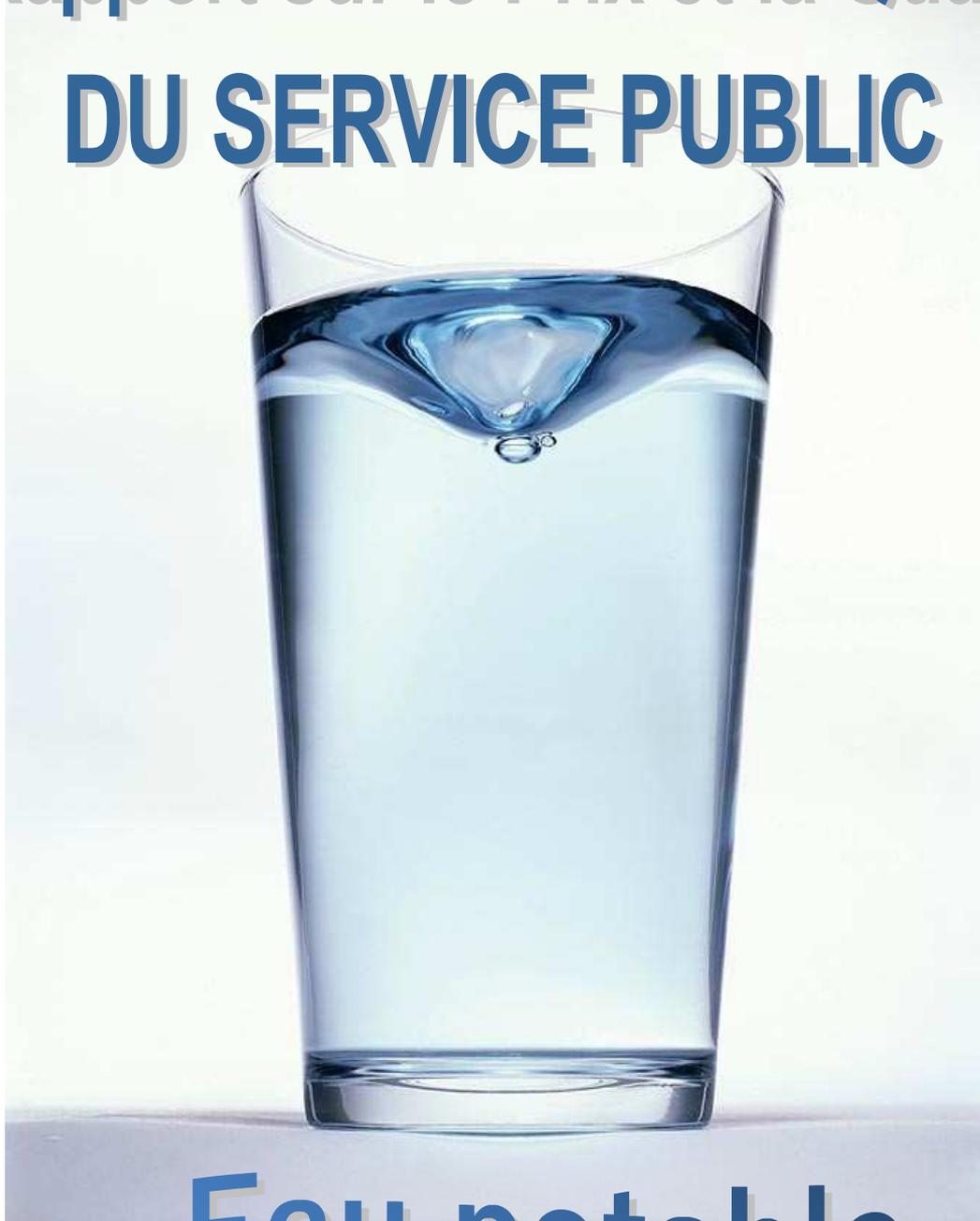


Rapport selon le décret et l'arrêté du 2 mai 2007

Rapport sur le Prix et la Qualité DU SERVICE PUBLIC



Eau potable

SMAEP 4B -- Distribution

Année 2020

SOMMAIRE

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE	3
1) Organisation administrative du service	3
2) Estimation de la population desservie.....	4
3) Conditions d'exploitation du service	4
4) Prestations assurées dans le cadre du service.....	4
5) Les volumes d'eau	5
6) Nombre d'abonnements	5
7) Bilan des volumes sur le territoire syndical :	7
8) Consommation par commune	7
9) Longueur du réseau.....	8
TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC	10
10) Tarifs en vigueur	10
11) Prix du service d'eau potable.....	10
12) La Facture d'eau (1).....	12
13) La Facture d'eau (2).....	13
14) La Facture d'eau (3).....	14
15) La Facture de l'eau (4).....	15
16) La Facture de l'eau (5).....	16
17) La Facture de l'eau (6).....	17
18) Recettes d'Exploitation.....	18
INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE	19
19) Qualité de l'eau.....	19
20) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau.....	20
21) Performance du réseau	20
FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE	22
22) Travaux réalisés au cours de l'exercice.....	22
23) Acquisition d'équipements :	22
24) Branchements en plomb	22
25) Etat de la dette	23
26) Amortissements réalisés.....	23
NOTE D'INFORMATION 2020 DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE.....	24
NOTE D'INFORMATION 2020 DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE.....	28

CARACTERISATION TECHNIQUE DU SERVICE

1) Organisation administrative du service

Le SMAEP 4B, créé par arrêté préfectoral en juin 1986, avait pour vocation la production d'eau potable, la mise en charge jusqu'aux installations de distribution propres à chaque collectivité membre et l'achat d'eau potable aux collectivités extérieures. A l'origine, le syndicat regroupait 12 collectivités pour un total de 39 communes.

Par arrêté du 04 août 2010, les statuts du syndicat ont été modifiés notamment avec la prise de compétences à la carte comme : la défense incendie, l'assainissement collectif, l'assainissement non collectif et la gestion hydraulique.

Aujourd'hui, ce sont 47 collectivités représentant 53 communes qui forment le SMAEP 4B.

La gestion administrative du syndicat est assurée par un Comité Syndical. Chaque collectivité y est représentée de la manière suivante : un délégué titulaire et un délégué suppléant, et ce, par tranche entamée de 500 abonnés.

Ainsi, les compétences exercées par le syndicat au cours de l'année 2020 sont les suivantes :

- La production d'eau potable
- La distribution d'eau potable
- La défense Incendie

Le présent rapport a pour but de présenter le fonctionnement du service de distribution d'eau potable au cours de l'exercice 2020. Celui-ci concerne uniquement 50 communes qui sont les suivantes :

- | | | |
|---|---|---|
| - Alloinay (Gournay-Loizé et Les Alleuds) | - Fors | - Paizay le Chapt |
| - Asnières en Poitou | - Juillé | - Périgné |
| - Aubigné | - Juscorps | - Pers |
| - Beauvoir-sur-Niort | - La Chapelle Pouilloux | - Plibou |
| - Brieuil-sur-Chizé | - Le Vert | - Plaine d'Argenson (Belleville, Boisserolles, Saint-Etienne-la-Cigogne et Prissé-la-Charrière) |
| - Brioux-sur-Boutonne | - Les Fosses | - Saint Romans des Champs |
| - Brûlain | - Limalonges | - Saint-Romans-les-Melle |
| - Celles-sur-Belle (Montigné, Verrines et Saint-Médard) | - Lorigné | - Sauzé-Vaussais |
| - Caunay | - Luché-sur-Brioux | - Secondigné-sur-Belle |
| - Chef-Boutonne (La Bataille, Crézières et Tillou) | - Lusseray | - Séligné |
| - Chérigné | - Mairé l'Evescault | - Valde-laume (Ardilleux, Bouin, Hanc et Pioussay) |
| - Chizé | - Maisonnay | - Vernoux-sur-Boutonne |
| - Clussais la Pommeraie | - Marcillé (Pouffonds et Saint-Génard) | - Villefollet |
| - Couture d'Argenson | - Marigny | - Villiers-en-Bois. |
| - Ensigné | - Melle (Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Tort et Saint-Martin-les-Melle pour le lieu-dit Négressauve) | - Villiers-sur-Chizé |
| - Fontenille-Saint-Martin d'Entraigues | - Melleran | |
| - Fontivillié (Chail et Sompt) | - Montalembert | |
| | - Montjean | |

2) Estimation de la population desservie

Nombres d'habitants : **26 254** (population en vigueur au 01/01/2021).

Nombre de compteurs : **14 959**

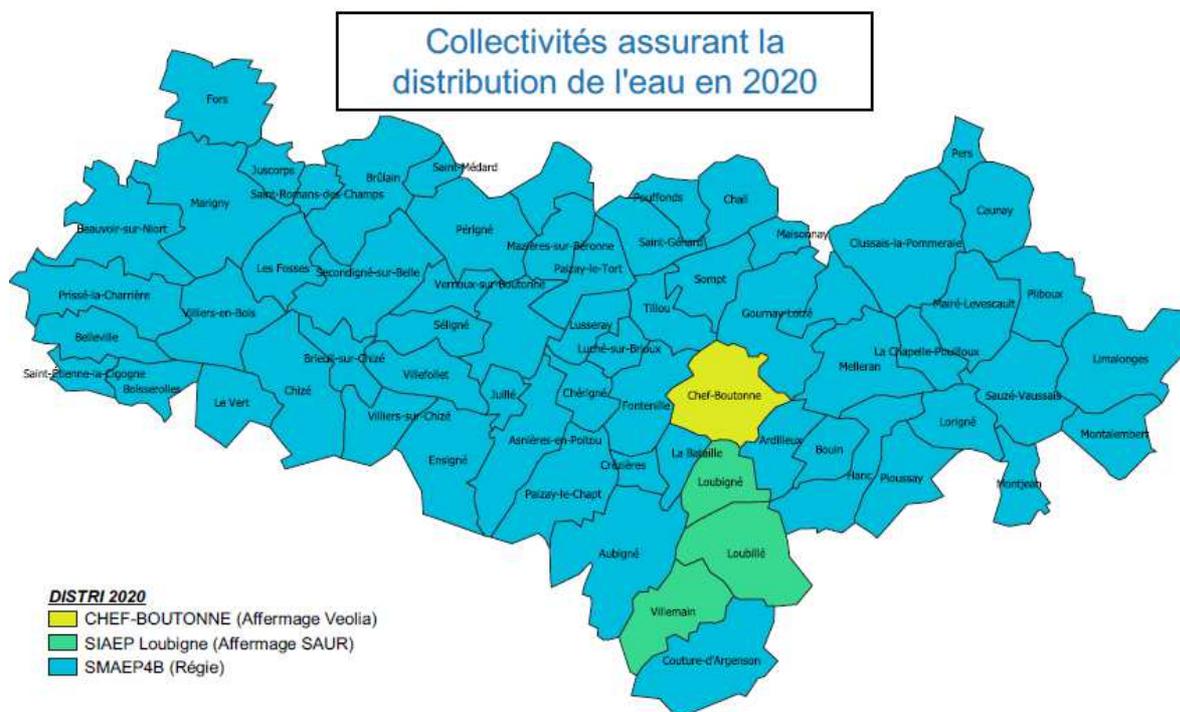
3) Conditions d'exploitation du service

Le service est exploité en régie directe depuis le 1^{er} janvier 2013 sur le territoire centre. Il est également géré en régie directe sur les territoires ouest et est depuis le 1^{er} janvier 2015.

4) Prestations assurées dans le cadre du service

Le syndicat assure en régie directe les prestations suivantes :

Gestion du service	Application du règlement du service, fonctionnement, surveillance et entretien des installations, relève des compteurs
Gestion des abonnés	Accueil des usagers, facturation, traitement des doléances clientèle
Mise en service	Des branchements
Entretien	De l'ensemble des ouvrages
Renouvellement	Des branchements particuliers, des compteurs, des équipements électromécaniques, des canalisations, des ouvrages de traitement, des ouvrages de stockage
Travaux neufs	Extension de réseau, dévoiement de réseaux



5) Les volumes d'eau

a) Importations d'eau

Import depuis	Importés en 2019 (m ³)	Importés en 2020 (m ³)	Variation (%)
SMAEP 4B- Production	1 746 262	2 021 493	15,76%

Les volumes mis en distribution sur le territoire ont fortement augmenté entre 2019 et 2020. Une partie s'explique par l'intégration de la commune de Beauvoir-sur-Niort avec l'approvisionnement de 136 628 m³.

Une autre partie s'explique par la diminution du rendement de réseau. Lors de l'année 2020, pendant la période de confinement, le personnel a très peu travaillé sur la recherche de fuite car l'ARS a souhaité la mise en réserve de personnel. Par conséquent, le personnel présent sur le terrain a été réduit de moitié pendant 2 mois.

b) Exportations

Export vers	Exportés en 2019 (m ³)	Exportés en 2020 (m ³)	Variation (%)
Export vers SERTAD (LAMBON)	10 348	10 899	5,32%
Export vers SERTAD (MELLE)	1 823	41	-97,75%
Export vers SERTAD (St Léger de la M.)	1 115	1 187	6,46%
Export vers CNRS	3 063	2 792	-8,85%
Export vers Villefagnan	874	690	-21,05%
Total	17 223	15 609	-9,37%

Les exports entre 2019 et 2020 ont connu une baisse, cela s'explique notamment par l'arrêt du secours sanitaire sur le secours au SERTAD et principalement sur le secteur de Melle pendant la phase de réhabilitation de la station de Chancelée.

6) Nombre d'abonnements

Abonnements	2019	2020	Variation
Nombre d'abonnés domestiques	13 888	14 902	7,30%
Nombre d'abonnés non domestiques	56	57	1,79%
Nombre total d'abonnements	13 944	14 959	7,28%

Depuis le 1^{er} janvier 2020, le Syndicat a repris la gestion en régie directe de la distribution de l'eau sur la commune de Beauvoir-sur-Niort (971 abonnés), d'où l'augmentation de 7.28% du nombre d'abonnés.

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L.213-10-3 du code de l'environnement.

Le nombre d'abonnés par commune est stable sur l'ensemble du territoire.

Communes	ex-Communes	Abonnés 2019	Abonnés 2020	Variation
Alloinay	Gournay-Loizé	385	382	-0,78%
	Les Alleuds	186	186	0,00%
Asnières en Poitou		120	118	-1,67%
Aubigné		129	129	0,00%
Beauvoir-sur-Niort			971	-
Brieuil sur chizé		37	36	-2,70%
Brioux sur Boutonne		844	849	0,59%
Brulain		357	357	0,00%
Caunay		107	107	0,00%
Celles-sur-Belle	Montigné	128	130	1,56%
	Saint Médard	65	66	1,54%
	Verrines sous Celles	127	126	-0,79%

Communes	ex-Communes	Abonnés 2019	Abonnés 2020	Variation
Chef-Boutonne	Crézières	39	39	0,00%
	La Bataille	54	55	1,85%
	Tillou	197	197	0,00%
Chérigné		89	86	-3,37%
Chizé		417	417	0,00%
Clussais la Pommeraie		407	410	0,74%
Couture d'argenson		255	254	-0,39%
Ensigné		175	178	1,71%
Fontenille Saint-Martin d'Entraigues		320	317	-0,94%
Fontivillié	Chail	258	260	0,78%
	Sompt	184	187	1,63%
Fors		812	825	1,60%
Juillé		52	53	1,92%
Juscorps		165	165	0,00%
La Chapelle Pouilloux		115	114	-0,87%
Le Vert		83	84	1,20%
Les Fosses		217	220	1,38%
Limalonges		512	513	0,20%
Lorigné		239	240	0,42%
Luché-sur-Brioux		77	75	-2,60%
Lusseray		94	96	2,13%
Mairé L'Evescault		364	366	0,55%
Maisonnay		134	136	1,49%
Marcillé	Saint Génard	191	195	2,09%
	Pouffonds	212	213	0,47%
Marigny		425	437	2,82%
Melle	Mazières sur Béronne	221	224	1,36%
	Paizay le Tort	261	257	-1,53%
	Saint Martin les Melle	12	12	0,00%
Melleran		315	313	-0,63%
Montalembert		188	190	1,06%
Montjean		171	165	-3,51%
Paizay le Chapt		178	176	-1,12%
Périgné		505	511	1,19%
Pers		56	58	3,57%
Plaine d'Argenson	Belleville	72	73	1,39%
	Boisserolles	39	39	0,00%
	Prissé la Charrière	323	327	1,24%
	Saint Etienne la Cigogne	90	91	1,11%
Plibou		146	144	-1,37%
Saint Romans des Champs		95	100	5,26%
Saint Romans les Melle		351	349	-0,57%
Sauzé Vaussais		1 012	1 007	-0,49%
Secondigné sur Belle		259	259	0,00%
Séigné		72	71	-1,39%
Valdelaume	Ardilleux	94	90	-4,26%
	Bouin	88	89	1,14%
	Hanc	185	186	0,54%
	Pioussay	214	212	-0,93%
Vernoux sur Boutonne		116	117	0,86%
Villefollet		129	129	0,00%
Villiers en Bois		80	80	0,00%
Villiers sur Chizé		100	101	1,00%
		13 944	14 959	7,28%

7) Bilan des volumes sur le territoire syndical :

Volumes (m ³)	2019	2020	Variation
Volume importé	1 746 262	2 021 493	15,76%
Volume exporté	17 223	15 609	-9,37%
Volume total mis en distribution sur le territoire	1 729 039	2 005 884	16,01%
Volume vendu aux abonnés domestiques	1 289 989	1 413 417	9,57%
Volume vendu aux abonnés non domestiques	145 345	143 829	-1,04%
Volume total vendu aux abonnés	1 435 334	1 557 246	8,49%

Les volumes consommés par les abonnés sont basés sur les campagnes de relève de novembre 2019 à novembre 2020 pour les abonnés du territoire centre et de mai 2020 à mai 2021 sur les territoires est et ouest.

La relève de mai 2020 sur les territoires est et ouest ayant été perturbée par le confinement mis en place dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19, de nombreuses consommations avaient été estimées. Les volumes vendus aux abonnés en 2020 peuvent par conséquent être impactés par ces estimations.

De plus, sur le territoire est et ouest, les volumes vendus aux abonnés de 6 communes jusqu'à maintenant relevés deux fois par an (Lorigné, Hanc, Montalembert, Pers, Caunay et Villiers-en-Bois), étaient erronés. Il faut par conséquent corriger de 42 741 m³ le volume vendu aux abonnés en 2019 dont 4 196 m³ pour les abonnés non domestiques.

8) Consommation par commune

Communes	ex-Communes	Abonnés 2020	Consommation 2019	Consommation 2020	m ³ /abonné 2020
Alloinay	Gournay-Loizé	382	59 217	58 088	152,06
	Les Alleuds	186	15 767	17 803	95,72
Asnières en Poitou		118	10 479	8 840	74,92
Aubigné		129	9 824	10 478	81,22
Beauvoir-sur-Niort		971		87 492	90,11
Brieuil sur chizé		36	7 002	7 032	195,33
Brioux sur Boutonne		849	82 323	82 133	96,74
Brulain		357	47 563	46 547	130,38
Caunay		107	13 209	11 715	109,49
Celles-sur-Belle	Montigné	130	19 566	26 417	203,21
	Saint Médard	66	5 609	6 298	95,42
	Verrines sous Celles	126	11 484	12 377	98,23
Chef-Boutonne	Crézières	39	3 479	3 616	92,72
	La Bataille	55	5 540	5 600	101,82
	Tillou	197	18 182	19 452	98,74
Chérigné		86	9 121	7 838	91,14
Chizé		417	42 173	48 581	116,50
Clussais la Pommeraie		410	39 893	39 391	96,08
Couture d'argenson		254	22 908	23 567	92,78
Ensigné		178	14 254	15 626	87,79
Fontenille Saint-Martin d'Entraigues		317	35 576	38 221	120,57
Fontivillié	Chail	260	24 167	27 243	104,78
	Sompt	187	17 250	17 244	92,21
Fors		825	79 067	79 290	96,11
Juillé		53	3 904	3 690	69,62
Juscorps		165	16 033	17 543	106,32
La Chapelle Pouilloux		114	11 615	12 057	105,76
Le Vert		84	5 748	5 420	64,52
Les Fosses		220	17 958	21 396	97,25

Communes	ex-Communes	Abonnés 2020	Consommation 2019	Consommation 2020	m ³ /abonné 2020
Limalonges		513	54 424	53 317	103,93
Lorigné		240	22 044	20 456	85,23
Luché-sur-Brioux		75	7 107	7 489	99,85
Lusseray		96	7 246	7 893	82,22
Mairé L'Evescault		366	33 461	37 061	101,26
Maisonnay		136	11 626	12 821	94,27
Marcillé	Saint Génard	195	21 354	24 704	126,69
	Pouffonds	213	24 011	24 436	114,72
Marigny		437	42 563	44 044	100,79
Melle	Mazières sur Béronne	224	19 866	20 164	90,02
	Paizay le Tort	257	36 990	35 554	138,34
	Saint Martin les Melle	12	994	1 095	91,25
Melleran		313	33 900	32 706	104,49
Montalembert		190	16 567	15 382	80,96
Montjean		165	15 242	14 272	86,50
Paizay le Chapt		176	20 893	21 404	121,61
Périgné		511	56 167	56 870	111,29
Pers		58	4 929	4 565	78,71
Plaine d'Argenson	Belleville	73	8 119	8 382	114,82
	Boisserolles	39	10 128	8 952	229,54
	Prissé la Charrière	327	28 606	28 866	88,28
	Saint Etienne la Cigogne	91	12 185	12 165	133,68
Plibou		144	9 616	14 564	101,14
Saint Romans des Champs		100	16 599	15 390	153,90
Saint Romans les Melle		349	31 673	34 293	98,26
Sauzé Vaussais		1 007	94 091	87 144	86,54
Secondigné sur Belle		259	29 121	29 304	113,14
Séigné		71	7 203	7 557	106,44
Valdelaume	Ardilleux	90	11 445	13 342	148,24
	Bouin	89	9 380	10 648	119,64
	Hanc	186	15 015	14 489	77,90
	Pioussay	212	16 287	15 732	74,21
Vernoux sur Boutonne		117	16 394	16 155	138,08
Villefollet		129	15 657	17 244	133,67
Villiers en Bois		80	16 022	17 896	223,70
Villiers sur Chizé		101	9 498	9 895	97,97
		14 959	1 435 334	1 557 246	95,95

Les proportions de gros consommateurs et de fuites privatives sont variables d'une commune à l'autre ce qui explique l'amplitude des consommations par abonné qui vont de 74 à 229 m³.

9) Longueur du réseau

a) Extension de réseau

Le tableau ci-dessous présente les extensions de réseau réalisées au cours de l'année 2020 :

Extension de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
LES FOSSES	Rue des Ecoles	90
Longueur Totale		90

Il faut noter l'augmentation importante du réseau avec l'intégration de la commune de Beauvoir avec 29,682 km de réseau

Le tableau suivant présente les extensions de réseau réalisées lors des trois dernières années :

	2018	2019	2020
Extension de réseau (ml)	0	60	90

b) Renouvellement des réseaux

Le tableau ci-dessous présente les canalisations renouvelées au cours de l'année 2020 :

Renouvellement de réseau		Longueur (ml)
Commune	Lieu	
PERIGNE	Route de Secondigné	145
LORIGNE-PIOUSSAY	Boulligné, La Jarge, Jouhé	5 217
MONTALEMBERT	Pigeon Blanc, Alimentation Reservoir	1 728
POUFFONDS	Bois Marans, Bois Vinet	3 415
PLAINE D'ARGENSON	Le Grand Bousseau	370
BEAUVOIR SUR NIORT	Croix Portillon, Rue des Grandes Ecoles, Rue du Plantis	705
Longueur Totale		11 580

Lors du renouvellement du réseau de Périgné, les travaux ont permis de supprimer 90 m de réseau qui était en parallèle.

Le tableau suivant présente le taux de renouvellement des 5 dernières années :

	2016	2017	2018	2019	2020
Linéaire de réseau de desserte (hors branchement en ml)	869 724	869 724	869 724	869 784	909 466
Renouvellement de réseau (ml)	12 337	1 036	23 808	4 104	11 580
Taux de renouvellement	1,42%	0,12%	2,74%	0,47%	1,27%

Taux moyen de renouvellement des réseaux : 1.20 %

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchements) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau.

Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.



Chantiers de renouvellement de réseau

TARIFICATION ET RECETTES DU SERVICE PUBLIC

10) Tarifs en vigueur

L'assemblée délibérante du SMAEP 4B vote les tarifs annuellement, ceux-ci ont été fixés par la délibération suivante :

Date de la délibération	Objet
09/12/2020	Vote des tarifs 2021

Les taxes et redevances sont fixées par les organismes concernés.

Le service est assujéti à la TVA.

11) Prix du service d'eau potable

Le prix du service comprend au 1^{er} Janvier 2020 :

- Une partie fixe ou abonnement ;
- Une partie proportionnelle à la consommation d'eau potable.

	2020		2021	
	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €HT/m3	Part Fixe en € HT/an	Part variable en €HT/m3
Territoire du SMAEP 4B régie (hors lissage du prix de l'eau)	85,50 €	1,52 €	85,50 €	1,59 €
Ancien Territoire de Rom-Bouleure	85,50 €	1,65 €	85,50 €	1,59 €
Gournay Loizé/Fontenille	85,50 €	1,45 €	85,50 €	1,59 €
Beauvoir sur Niort	67,00 €	1,26 €	69,64 €	1,34 €

Les abonnements sont payables à terme échu sur le tout le territoire.

La consommation d'eau est payable au vu du relevé et semestriellement.

Territoire « Centre » :

La facturation du premier semestre est effectuée sur une estimation. La facturation du second semestre est effectuée au vu du relevé compteur.

Territoires « Est et Ouest » :

La facturation du premier semestre est effectuée au vu du relevé compteur. La facturation du second semestre est effectuée sur une estimation.

Communes équipées de compteurs « radio-relève » : **Ardilleux**, Brieuil-sur-Chizé, Chail, Crézières, Ensigné, Mazières-sur-Béronne, Paizay-le-Chapt, Paizay-le-Tort, Sompt, Tillou, Villiers-en-Bois, Villiers-sur-Chizé :

Les deux factures semestrielles sont basées sur des relèves de compteurs.

Ardilleux est une nouvelle commune totalement équipée en radio-relève.

Pour les communes de Caunay, Hanc, Montalembert, Lorigné et Pers totalement équipées de compteurs radio en revanche, le Syndicat a été contraint d'abandonner la relève des compteurs deux fois par an en raison d'un dysfonctionnement lié à la technologie ELTSER. Ces 5 communes sont par conséquent désormais relevées comme les communes du territoire « Est et Ouest ».

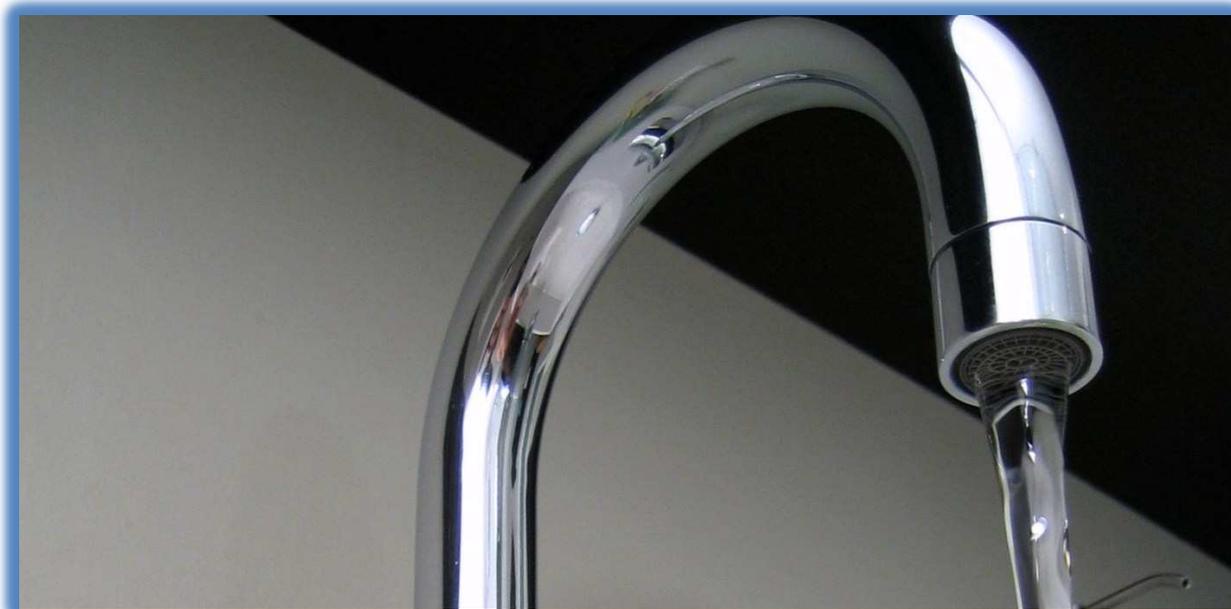
La redevance « prélèvement » (Agence de l'eau) est proportionnelle à la consommation d'eau potable.

Prix mutualisé sur tout le territoire : 0.074 €/m³

La redevance « pollution domestique » est proportionnelle à la consommation d'eau potable, et varie selon les communes :

Communes	1er janvier 2020	1er janvier 2021
Alloinay, Ardilleux, Asnières en Poitou, Aubigné, Bouin, Brieuil sur Chizé, Brioux-Sur-Boutonne, Brulain, Celles sur Belle, Chail, Chérigné, Chizé, Couture d'Argenson, Crézières, Ensigné, Fontenille, Hanc, Juillé, La Bataille, Les Fosses, Le Vert, Limalonges, Lorigné, Luché sur Brioux, Lusseray, Maisonnay, Mazières-sur-Béronne, Melleran, Montalembert, Montjean, Paizay le Chapt, Paizay le Tort, Périgné, Pioussay, Pouffonds, Saint-Génard, Saint Martin lès Melle, Saint Médard, Saint Romans lès Melle, Sauzé Vauçais, Secondigné sur Belle, Séligné, Sompt, Tillou, Vernoux sur Boutonne, Villefollet, Villiers sur Chizé	0,330 €	0,330 €
Belleville, Boisserolles, Fors, Juscorps, Marigny, Prissé la Charrière, Saint Etienne la Cigogne, Saint Romans des Champs, Villiers en Bois	0,300 €	0,300 €
Caunay, Clussais la Pommeraie, La Chapelle Pouilloux, Mairé L'Esvescault, Pers, Pliboux	0,230 €	0,230 €

Ces deux redevances sont reversées à l'agence de l'eau et calculées annuellement.



12) La Facture d'eau (1)

Sur Fors, Juscorps, Marigny, Plaine d'Argenson, St Etienne-La Cigogne, St Romans des Champs, Villiers en Bois.

Evolution du tarif de l'eau

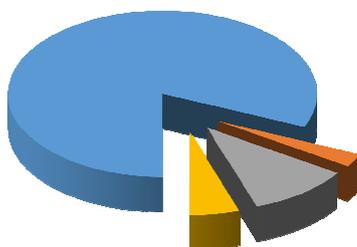
	Désignation	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	1,52 €	1,59 €	4,61%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m3)	0,0728 €	0,0740 €	1,65%
	Redevance pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation
Collectivité	267,90 €	276,30 €	3,14%
Redevance pour prélèvement en eau	8,74 €	8,88 €	1,65%
Redevance pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00%
TVA	17,19 €	17,66 €	2,73%
Total (TTC)	329,83 €	338,84 €	2,73%

Prix théorique du m ³ pour un abonné consommant 120 m ³ :	2,82 €
---	--------



13) La Facture d'eau (2)

Sur Beauvoir sur Niort.

Evolution du tarif de l'eau

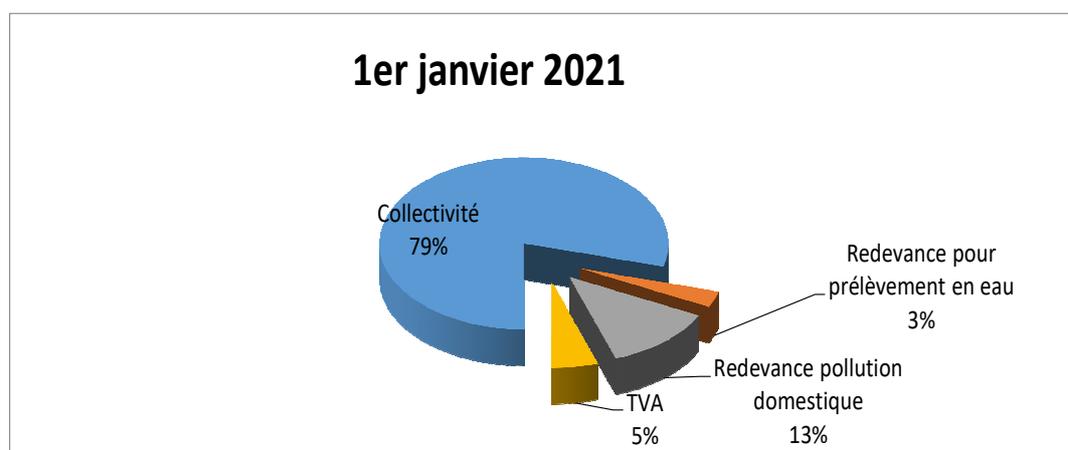
	Désignation	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	67,00 €	69,64 €	3,94%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	1,26 €	1,34 €	6,35%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m3)	0,0728 €	0,0740 €	1,65%
	Redevance pollution domestique	0,3000 €	0,3000 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m3

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation
Collectivité	218,20 €	230,44 €	5,61%
Redevance pour prélèvement en eau	8,74 €	8,88 €	1,65%
Redevance pollution domestique	36,00 €	36,00 €	0,00%
TVA	14,46 €	15,14 €	4,71%
Total (TTC)	277,40 €	290,46 €	4,71%

Prix théorique du m3 pour un abonné consommant 120 m3:	2,42 €
--	--------



14) La Facture d'eau (3)

Sur Asnières-en-Poitou, Aubigné, Brieuil-Sur-Chizé, Brioux-sur-Boutonne, Brûlain, Celles sur Belle, Chef-Boutonne, Chizé, Couture d'Argenson, Ensigné, Fontivillié, Juillé, Les Alleuds, Les Fosses, Le Vert, Lusseray, Maisonnay, Melle, Marcillé, Paizay-le-Chapt, Périgné, Saint-Romans-les-Melle, Secondigné-Sur-Belle, Séligné, Valde-laume (Ardilleux), Vernoux-sur-Boutonne, Villefollet, Villiers-Sur-Chizé

Evolution du tarif de l'eau

	Désignation	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	1,52 €	1,59 €	4,61%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m3)	0,0728 €	0,0740 €	1,65%
	Redevance pollution domestique	0,3300 €	0,3300 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	0

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation
Collectivité	267,90 €	276,30 €	3,14%
Redevance pour prélèvement en eau	8,74 €	8,88 €	1,65%
Redevance pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00%
TVA	17,39 €	17,86 €	2,70%
Total (TTC)	333,63 €	342,64 €	2,70%

Prix théorique du m ³ pour un abonné consommant 120 m ³ :	2,86 €
---	--------



15) La Facture de l'eau (4)

Sur Limalonges, Lorigné, Melleran, Montalembert, Montjean, Sauzé-Vaussais, Valdelaume (Bouin, Hanc, Pioussay)

Evolution du tarif de l'eau

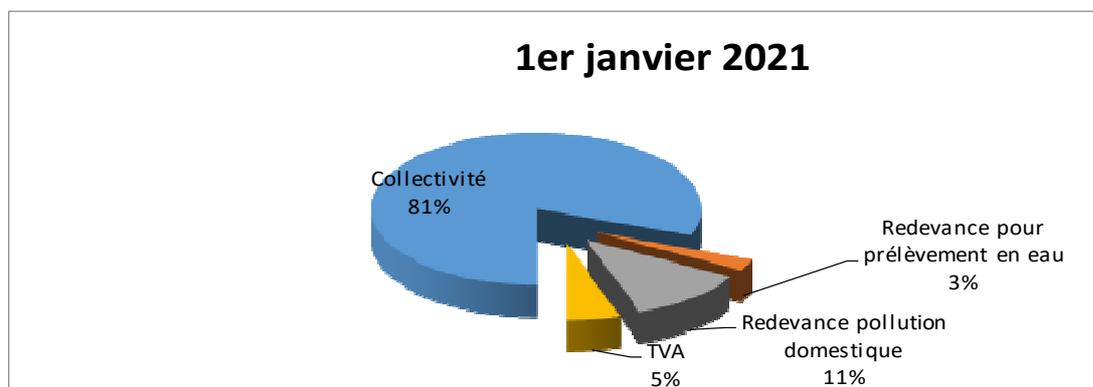
	Désignation	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	1,65 €	1,59 €	-3,64%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m3)	0,0728 €	0,0740 €	1,65%
	Redevance pollution domestique	0,3300 €	0,3300 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	0,00%

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation
Collectivité	283,50 €	276,30 €	-2,54%
Redevance pour prélèvement en eau	8,74 €	8,88 €	1,65%
Redevance pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00%
TVA	18,25 €	17,86 €	-2,13%
Total (TTC)	350,09 €	342,64 €	-2,13%

Prix théorique du m ³ pour un abonné consommant 120 m ³ :	2,86 €
---	--------



16) La Facture de l'eau (5)

Sur Caunay, Clussais la Pommeraie, La Chapelle Pouilloux, Mairé-L'Evescault, Pers, Pliboux

Evolution du tarif de l'eau

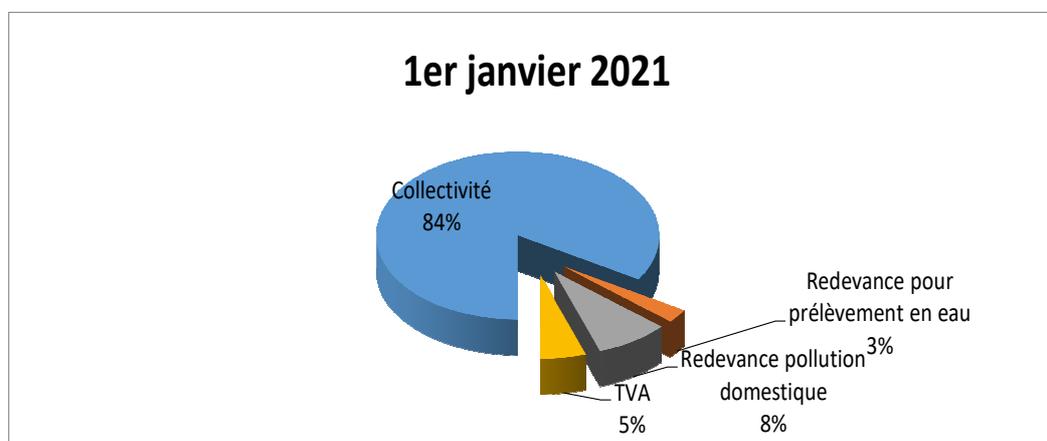
	Désignation	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	1,65 €	1,59 €	-3,64%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource en eau (€/m3)	0,0728 €	0,0740 €	1,65%
	Redevance pollution domestique	0,2300 €	0,2300 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation
Collectivité	283,50 €	276,30 €	-2,54%
Redevance pour prélèvement en eau	8,74 €	8,88 €	1,65%
Redevance pollution domestique	27,60 €	27,60 €	0,00%
TVA	17,59 €	17,20 €	-2,21%
Total (TTC)	337,43 €	329,98 €	-2,21%

Prix théorique du m ³ pour un abonné consommant 120 m ³ :	2,75 €
---	--------



17) La Facture de l'eau (6)

Sur Chérigné, Fontenille-Saint Martin d'Entraigues, Gournay-Loizé, Luché-sur-Brioux

Evolution du tarif de l'eau

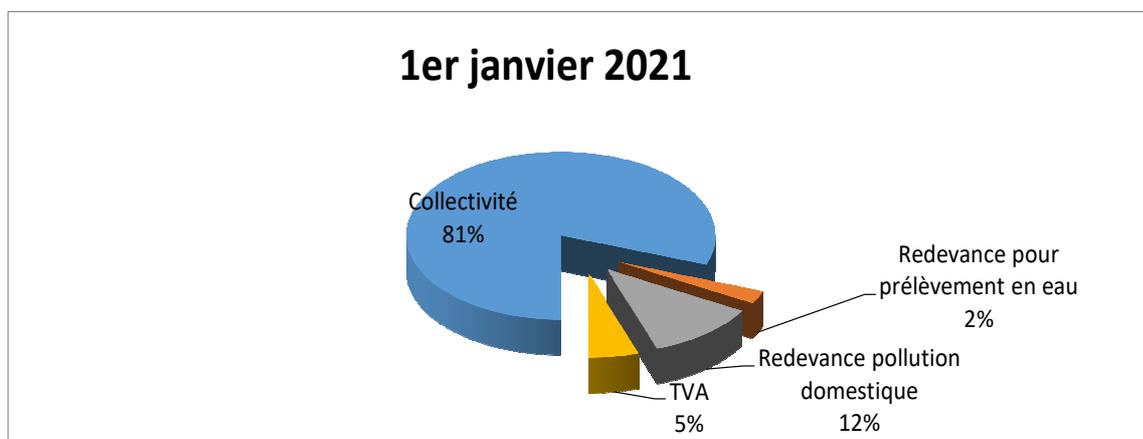
	Désignation	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation
Part de la collectivité				
Part Fixe (€ HT/ab)	Abonnement ordinaire*	85,50 €	85,50 €	0,00%
Part proportionnelle (€ HT/m3)	m3 consommés	1,45 €	1,59 €	8,21%
Redevances et taxes				
	Redevance prélèvement ressource	0,0728 €	0,0730 €	0,41%
	Redevance pollution domestique	0,3300 €	0,3300 €	0,00%
	TVA	5,5%	5,5%	

* Abonnement pris en compte dans la facture 120 m³

Composantes de la facture d'un usager de 120 m³

	1er janvier 2020	1er janvier 2021	Variation
Collectivité	259,50 €	276,30 €	5,36%
Redevance pour prélèvement en eau	8,74 €	8,76 €	0,41%
Redevance pollution domestique	39,60 €	39,60 €	0,00%
TVA	16,93 €	17,86 €	4,49%
Total (TTC)	324,77 €	342,52 €	4,49%

Prix théorique du m ³ pour un abonné consommant 120 m ³ :	2,85 €
---	--------



18) Recettes d'Exploitation

	2019	2020	Variation
Recettes de vente d'eau	3 816 206,41 €	4 059 886,73 €	6,39%
dont abonnements	1 208 704,00 €	1 277 817,50 €	5,72%
Total recettes de vente d'eau	3 816 206,41 €	4 059 886,73 €	6,39%

Le périmètre de la compétence qui était stable depuis 2016 s'est de nouveau élargi au 1^{er} janvier 2020 avec l'arrivée des 971 abonnés de la commune de Beauvoir-sur-Niort.

Le lissage des tarifs du territoire de l'ancien Syndicat Rom-Bouleure à la baisse et le lissage des tarifs du territoire des communes de l'ancien Syndicat de Fontenille et de la commune de Gournay-Loizé à la hausse pour converger vers les tarifs du territoire historique centre sont achevés.

Un lissage des tarifs à la hausse sur 7 ans a été mis en place sur le territoire de la commune de Beauvoir-sur-Niort.



Le château d'eau de la Boucharderie à Périgné

INDICATEUR DE PERFORMANCE DU SERVICE

19) Qualité de l'eau

La qualité de l'eau du Syndicat 4B est contrôlée par l'Agence Régionale de Santé (ARS) dans le cadre du contrôle sanitaire, et par le syndicat lui-même dans la cadre de sa surveillance analytique.

Les données relatives à la qualité de l'eau, définies par l'article D.1321-103 du Code de la Santé Publique, sont indiquées dans le rapport établi et transmis par l'Agence Régionale de Santé.

Sur l'année 2020, les résultats de la surveillance de la qualité de l'eau distribuée sont les suivants :

Surveillance qualité de l'eau 2020 Distribution		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité
Contrôle sanitaire ARS	Conformité bactériologique	135	135	100 %
	Conformité physico-chimique	172	169	98 %

Les données présentées dans le tableau ci-dessus concernant le contrôle sanitaire comprennent le nombre total d'analyses réalisées en production et en distribution sur l'année 2020.

Le contrôle sanitaire n'a présenté aucune non-conformité bactériologique. Nous avons donc un taux de conformité de 100% pour l'année 2020 contre 99% en 2019.

Le contrôle sanitaire de l'ARS a révélé 3 prélèvements non-conformes pour les paramètres physico-chimiques.

- Non-conformité N°1 sur la commune de Melle (Paizay-Le-Tort) le 21/02/2020 :
Fer Total : 870 µg/L pour une référence de qualité de 200 µg/L.
Manganèse total : 121 µg/L pour une référence de qualité de 50 µg/L.
Turbidité néphélométrique : 9,6 NFU pour une référence de qualité de 2 NFU
Action corrective : réalisation d'une purge et le recontrôle du 12/03 a montré un retour en dessous des références de qualité.
- Non-conformités N°2 sur la commune de Fontenille-Saint-Martin-D'Entraigues le 07/07/2020 :
Turbidité néphélométrique : 2,1 NFU pour une référence de qualité de 2 NFU
Manganèse total : 54.8 µg/L pour une référence qualité de 50 µg/L
Action corrective : réalisation d'une purge et le recontrôle du 15/07 a montré un retour en dessous des références de qualité.
- Non-conformité N°3 sur la commune de Plaine-D'Argenson (Prissé-la-Charrière) le 18/12/2020
Plomb : 16,8 µg/L et 30 µg/L pour une limite de qualité de 5 µg/L.
Action corrective : les abonnés concernés ont été informés de ne pas consommer l'eau au premier jet. Puis des investigations (recherche de branchements en plomb) ont été menées afin d'identifier l'origine du problème.

Le taux de conformité du contrôle sanitaire en matière de physico-chimie est resté stable à 98% par rapport à 2019.

La surveillance analytique permet de s'assurer que les conditions de distribution des eaux ne sont pas de nature à générer des non-conformités analytiques au niveau des points d'usage.

Pour cela, le Syndicat réalise un suivi des résiduels en chlore mensuellement au niveau des traitements de désinfection, des différents stockages des eaux, des installations sanitaires à risques, et des bouts d'antennes. Ce suivi des résiduels en chlore est complété par un suivi de la bactériologie.

Surveillance qualité de l'eau 2020 Distribution		Nombre de prélèvements réalisés	Nombre de prélèvements conformes	% de conformité
Surveillance analytique	Conformité physico-chimique	31	30	97 %
	Suivi de la bactériologie	182	182	100%
	Suivi Résiduel chlore réseau de distribution	60 points de prélèvements, 720 prélèvements sur l'année 2020		
	Suivi Chlore Stations et Réservoirs	41 points de prélèvement, 522 prélèvements sur l'année 2020		

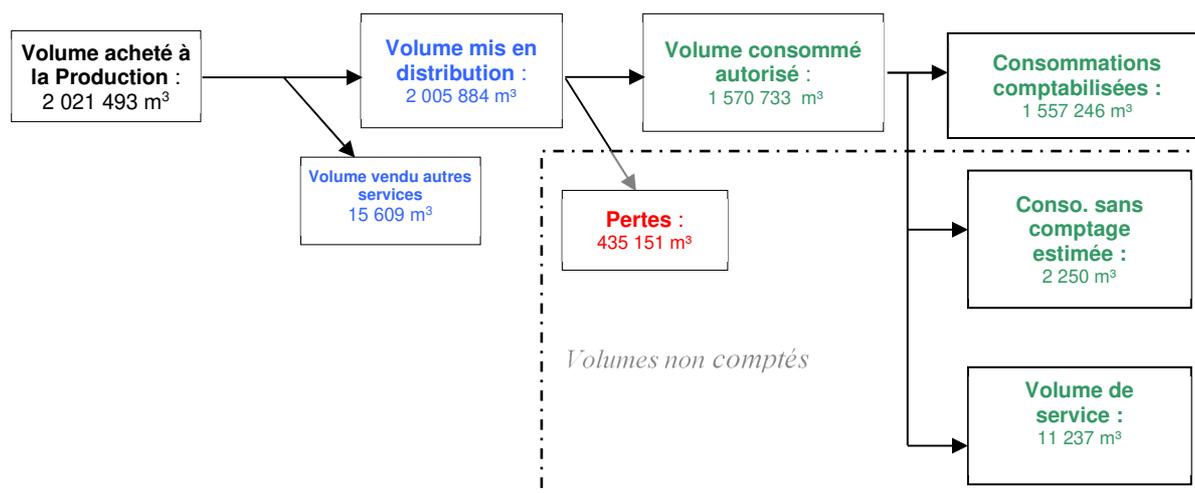
L'autocontrôle a mis en évidence l'absence de bactériologie sur les réservoirs.

20) Connaissance et gestion patrimoniale du réseau

Le calcul de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a été modifié à compter de l'exercice 2013. L'indice se calcul sur une échelle de 0 à 120.

		nombre de points	points obtenus
A (1,2)	existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable	10	10
	Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux	5	5
B (2)	Existence d'un inventaire des réseaux pour au moins la moitié du linéaire et une procédure de mise à jour	10	10
	informations structurelles complètes sur chaque tronçon (diamètre, matériau) (3)	0 à 5	5
	connaissance pour chaque tronçon de l'âge des canalisations (3)	0 à 15	15
C	localisation et description des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, compteurs de sectorisation...) et des servitudes	10	10
	Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécanique	10	10
	Le plan des réseaux localise les branchements (uniquement pour service de distribution)	10	0
	document mentionnant les caractéristiques de chaque compteur: carnet métrologique, date de pose (uniquement pour les service de distribution)	10	10
	existence d'un document de localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
	mise à jour du documents de localisation et identification des interventions (réparations, purges, travaux de renouvellement)	10	10
	existence d'un plan pluriannuel de renouvellement des canalisations et mise en oeuvre (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	10	10
	Existence et mise en oeuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins 50% du linéaire	5	5
TOTAL		120	110

21) Performance du réseau



Les consommations sans comptage (Essais de poteau incendie) sont estimées à 2 250 m³.
 Les volumes de service (vidanges, purges, lavages de réservoir, ...) sont évalués à 11 237 m³ selon la méthode d'estimation ASTEE.

L'arrêté du 2 mai 2007 définit les indicateurs suivants :

- Rendement du réseau de distribution

$$= \frac{(\text{Volume consommé autorisé} + \text{Exportations})}{(\text{Volume produit} + \text{Importations})}$$

	2016	2017	2018	2019	2020
Rendement du réseau (%)	77,9%	83,3%	83,3%	81,5%	78,5%

La baisse du rendement du réseau s'explique par une réduction de l'activité de recherche de fuites en raison du confinement du printemps 2020.

- Indice des volumes non comptés

$$= \frac{(\text{Estimation consommations sans comptage} + \text{Volume de service} + \text{Pertes})}{(\text{Longueur du réseau hors branchements})}$$

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire des volumes non comptés (m ³ /km/j)	1,39	0,98	0,95	1,06	1,35

- Indice linéaire de pertes en réseau

$$= \frac{\text{Pertes}}{\text{Longueur du réseau hors branchements}}$$

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de pertes en réseau (m ³ /km/j)	1,34	0,94	0,92	1,02	1,31

- Indice linéaire de consommation

	2016	2017	2018	2019	2020
Indice linéaire de consommation (m ³ /km/j)	4,70	4,66	4,56	4,43	4,73



Réalisation d'une purge sur le réseau

FINANCEMENT DES INVESTISSEMENTS DU SERVICE

22) Travaux réalisés au cours de l'exercice

Objet des travaux	Montant des travaux
Réseau de distribution à Périgné	58 698,77 €
Sectorisation	477 725,15 €
Réseau de distribution entre Pioussay et Lorigné	785 725,07 €
Réseau de distribution à Montalembert	179 348,67 €
Réseau de distribution à Pouffonds	379 606,60 €
Réseau de distribution à Prissé la Charrière	112 782,98 €
Renouvellement des menuiseries à la station de Brûlain	975,20 €
Réseau de distribution à Beauvoir-sur-Niort	54 865,40 €
Divers réseaux de distribution (marché à bons de commande)	16 708,96 €
Installation de matériel de télégestion SOFREL (fourniture et travaux en régie)	14 657,20 €
Installation de compteurs de sectorisation (fourniture et travaux en régie)	5 250,25 €
TOTAL	2 086 344,25 €

23) Acquisition d'équipements :

Objet des travaux	Montant des équipements
Acquisition d'un nouveau logiciel de gestion des relèves	5 483,80 €
Acquisition de 3 tablettes de relève	1 500,00 €
Achat de compteurs abonnés	63 576,00 €
Achat d'un débitmètre pèse-poteau incendie	5 632,00 €
Acquisition d'un logiciel de GMAO (porté par le budget principal)	1 625,00 €
Achat de matériel informatique (porté par le budget principal)	8 959,14 €
Achat de petits équipements (portés par le budget principal) : cuve à fuel, motopompe, compresseurs, meuleuses, boulonneuse à choc, aspirateur	3 505,42 €
Achat de mobilier dont hygiaphone de l'accueil (porté par le budget principal)	475,84 €
TOTAL	90 757,20 €

24) Branchements en plomb

Seuls les branchements comportant un tronçon en plomb avant compteur sont comptabilisés ci-dessous.

Branchements Plomb	2018	2019
Nombre de branchements en plomb changés dans l'année	0	0
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	1	1
% de branchements en plomb restants/nombre total de brchts	0,008%	0,007%

Il reste 1 branchement plomb sur Prissé-la-Charrière, pour lequel une solution technique n'a pas encore été mise en œuvre.

25) Etat de la dette

Cette valeur correspond à la durée nécessaire au syndicat pour rembourser la dette du service d'eau potable si la totalité de l'autofinancement dégagé est affectée à celle-ci.

L'état de la dette au 31 décembre 2020 fait apparaître les valeurs suivantes :

	2018	2019	2020
Encours de la dette au 31 décembre (€)	851 411,55	736 789,25	806 714,58
Epargne brute annuelle (€)	1 088 268,73	1 197 436,13	1 450 471,75
Durée d'extinction de la dette par la seule capacité d'autofinancement (en année)	0,78	0,62	0,56
Recettes réelles	4 249 649,60	4 181 161,21	4 467 432,45
Dépenses réelles (inclure remboursement des intérêts et pas le capital)	3 161 380,87	2 983 725,08	3 016 960,70
Remboursements au cours de l'exercice	139 594,86	139 123,42	153 014,28
dont en intérêts	27 691,37	24 501,13	22 939,60
dont en capital	111 903,49	114 622,29	130 074,68

L'épargne brute annuelle (=capacité d'autofinancement) = recettes réelles – dépenses réelles

Le budget principal porte une partie des emprunts du budget distribution. Tous les emprunts liés à la compétence sont pris en compte pour le calcul.

Le Syndicat a repris un nouvel emprunt souscrit par la commune de Beauvoir-sur-Niort (capital de 200 000 €).

L'épargne brute annuelle augmente notamment en raison de l'élargissement du territoire avec l'arrivée des abonnés de Beauvoir-sur-Niort.

26) Amortissements réalisés

	2018	2019	2020
Montant de la dotation aux amortissements	535 626,09	617 882,20	649 387,79

NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2021
CHIFFRES 2020

L'agence de l'eau vous informe



LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Adour-Garonne est de 4,19 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 503 euros par an et une mensualité de 42 euros en moyenne (estimation Adour-Garonne d'après SISPEA • données agrégées disponibles - 2018).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation),
- le service de collecte et de traitement des eaux usées,
- les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 16 % du montant de la facture d'eau,
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA.

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr

POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Adour-Garonne : <https://www.eau-grandsudouest.fr/>

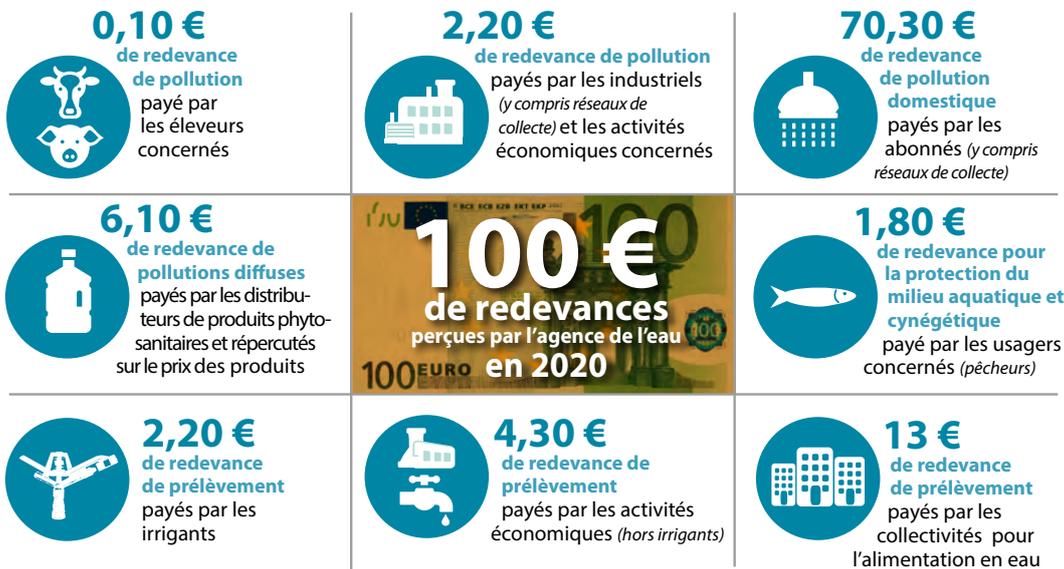
COMBIEN ONT COÛTÉ LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau Adour-Garonne s'est élevé à environ 306 millions d'euros dont 255 millions en provenance de la facture d'eau payée par les ménages et les industriels dont les activités de production sont assimilées domestiques (APAD).

recettes / redevances

Qui a payé quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Adour-Garonne



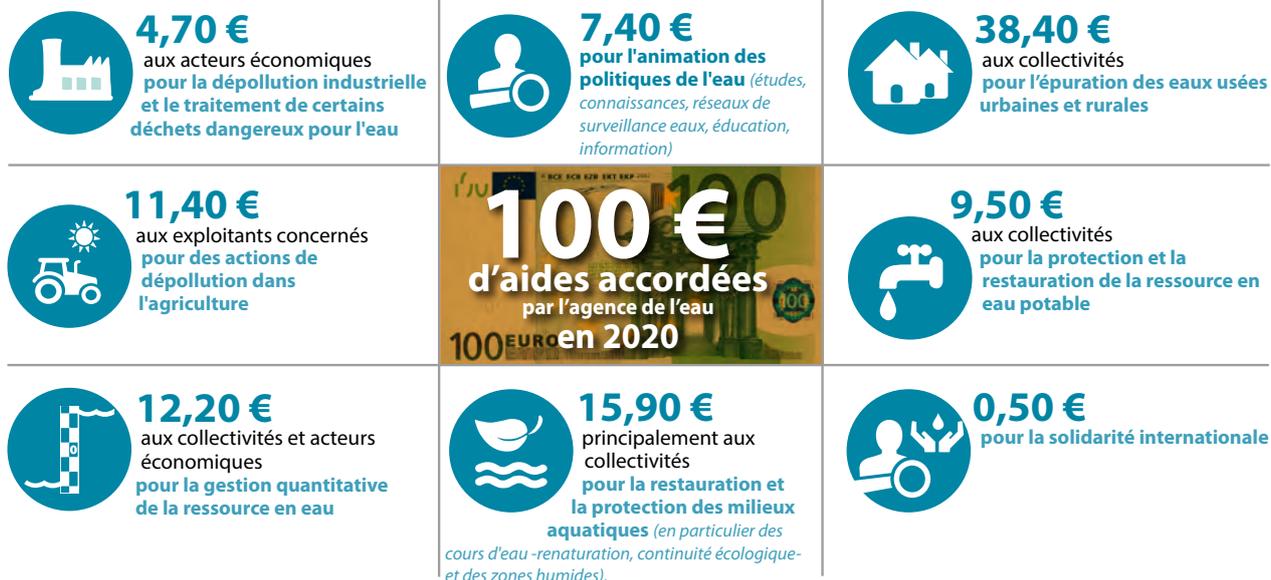
À QUOI ONT SERVI LES REDEVANCES EN 2020 ?

Grâce à ces redevances, les agences de l'eau apportent, dans le cadre de leurs programmes d'intervention, des concours financiers (subventions, prêts) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau. En 2020, elles ont représenté environ 265 millions d'euros sur le plan de mesures incitatives.

interventions / aides

Comment se sont réparties les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ? *

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Adour-Garonne



* S'y ajoute la contribution aux opérateurs de la biodiversité et le fonctionnement de l'Agence.

ACTIONS AIDÉES

PAR L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE EN 2020

En 2020, l'Agence a mis en place un plan de soutien pour relancer une dynamique de projets d'investissement malgré le contexte particulier de la crise sanitaire. Les mesures essentielles de ce plan ont été la bonification des taux d'aide, l'assouplissement de certaines conditions d'éligibilité et le lancement de plusieurs appels à projets dans différents domaines. Au total, 65 M€ d'aide ont été attribués dans le cadre de ce plan de soutien sur le bassin Adour Garonne, principalement pour l'assainissement et l'eau potable.

En 2021, l'Agence poursuit son accompagnement renforcé en contribuant au plan France Relance.

POUR ACCOMPAGNER L'ADAPTATION DES USAGES AUX CONSÉQUENCES DU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Plus de **160 M€** ont été consacrés de façon directe ou indirecte à l'adaptation au changement climatique. Les solutions fondées sur la nature qui visent à protéger, gérer de manière durable et restaurer des écosystèmes en représentent la plus grande part, il s'agit notamment des opérations de restauration de cours d'eau ou des aides à la conversion à l'agriculture biologique.

POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS DIFFUSES EN ENCOURAGEANT LES PRATIQUES LES PLUS FAVORABLES À L'ENVIRONNEMENT

Plus de **30 M€** ont été consacrés en 2020 à la lutte contre les pollutions diffuses, dont par exemple :

- plus de **12 M€** pour l'agriculture biologique pour 9 300 hectares,
- **5,6 M€** d'aide dans le cadre d'investissements,
- **61** captages d'eau potable dits prioritaires (captage Grenelle ou conférence environnementale) bénéficient d'une démarche de plan d'actions territorial (PAT) mise en œuvre
- **19** collectifs d'agriculteurs engagés dans une transition vers des systèmes agro-écologiques à faible dépendance en pesticides ont été aidés (dispositif dit « groupe 30 000 »),
- **6,5 M€** pour les paiements pour services environnementaux, pour valoriser les pratiques existantes d'une agriculture de qualité qui protège l'eau, les sols, les milieux et la biodiversité sur nos territoires. **30** démarches territoriales ont permis d'attribuer 856 PSE.

POUR PROMOUVOIR UNE GESTION QUANTITATIVE DURABLE ET ÉCONOME DE LA RESSOURCE EN EAU

- **32 M€** ont été consacrés en 2020 à la gestion quantitative de la ressource et aux économies d'eau,
- grâce à ces aides, **4,1 millions de m³** ont été économisés ou substitués au travers des projets aidés,
- **9** projets de territoire pour la gestion de l'eau sont en cours d'élaboration ou de mise en œuvre sur le bassin Adour-Garonne.

POUR ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES LES PLUS FRAGILES DANS LA GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT

86 M€ ont permis d'accompagner des communes situées dans des zones défavorisées pour des travaux d'assainissement et d'eau potable.

L'Agence souhaite en effet soutenir particulièrement les communes rurales en proposant des modalités susceptibles de pérenniser les travaux engagés.

POUR ACCOMPAGNER LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ ET LA RESTAURATION DES MILIEUX AQUATIQUES

En 2020, plus de **42 M€** ont été consacrés à la protection des milieux aquatiques, ainsi :

- **662 km** de cours d'eau ont été aidés pour accompagner la restauration de leur fonctionnalité hydromorphologique,
- **57 ouvrages** du bassin ont été équipés afin d'assurer la continuité écologique (possibilité de circulation des espèces animales et bon déroulement du transport des sédiments),
- L'Agence a accompagné la restauration, l'entretien ou l'acquisition de plus de **35 000 ha** de ZH.

POUR RECONQUÉRIR LA QUALITÉ DE L'EAU EN RÉDUISANT LES POLLUTIONS PONCTUELLES

- **2,8 M€** ont permis d'améliorer le fonctionnement des systèmes d'assainissement par temps de pluie, ainsi environ **7,3 hectares** ont été désimperméabilisés ou déracordés du réseau public.
- **83 M€** ont été consacrés en 2020 aux investissements de dépollution domestique principalement sur des masses d'eau en mauvais état subissant une pression domestique forte,
- pour réduire les pollutions dispersées des petites entreprises, des démarches collectives ont été encouragées par l'Agence : **165** entreprises de peinture ont été mises en conformité. **371 kg** de substances dangereuses ont été supprimées.

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN ADOUR-GARONNE

Le bassin Adour-Garonne couvre les bassins versants des cours d'eau qui, depuis les Charentes, le Massif Central et les Pyrénées, s'écoulent vers l'Atlantique (115 000 km², soit 1/5^e du territoire national).

Il compte 120 000 km de cours d'eau, d'importantes ressources

souterraines et un littoral d'environ 630 km.

Sur ses 7,8 millions d'habitants, 30 % vivent en habitats épars. C'est un bassin essentiellement rural : sur les quelques 7 000 communes, 35 comptent plus de 20 000 habitants, ces dernières rassemblant 28 % de la population.

Agence de l'eau Adour-Garonne

Siège

90 rue du Férétra - CS 87801
31078 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 36 37 38

Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Délégations territoriales :

Atlantique-Dordogne

4 rue du Professeur André-Lavignolle
33049 Bordeaux Cedex
Tél. : 05 56 11 19 99

Départements 16 • 17 • 33 • 47 • 79 • 86

et
94 rue du Grand Prat
19600 Saint-Pantaléon-de-Larche
Tél. : 05 55 88 02 00

Départements 15 • 19 • 23 • 24 • 63 • 87

Adour et côtiers

7 passage de l'Europe - BP 7503
64075 Pau Cedex
Tél. : 05 59 80 77 90

Départements 40 • 64 • 65

Garonne Amont

Rue de Bruxelles - Bourran - BP 3510
12035 Rodez Cedex 9
Tél. : 05 65 75 56 00

Départements 12 • 30 • 46 • 48

et
97 rue Saint Roch - CS 14407
31405 Toulouse Cedex 4
Tél. : 05 61 43 26 80

Départements 09 • 11 • 31 • 32 • 34 • 81 • 82

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021



Donnez votre avis !

Donnez votre avis sur

consultation nationale
sur la politique de l'eau

Rendez-vous sur
eau-grandsudouest.fr

L'eau

Tous concernés, tous mobilisés
pour notre patrimoine commun, l'eau !





L'agence de l'eau vous informe



POURQUOI DES REDEVANCES ?

Les redevances des agences de l'eau sont des recettes fiscales environnementales perçues auprès de ceux qui utilisent l'eau et qui en altèrent la qualité et la disponibilité (consommateurs, activités économiques).

Les agences de l'eau redistribuent cet argent collecté sous forme d'aides pour mettre aux normes les stations d'épuration, fiabiliser les réseaux d'eau potable, économiser l'eau, protéger les captages d'eau potable des pollutions d'origine agricole, améliorer le fonctionnement naturel des rivières...

Au travers du prix de l'eau, chaque habitant contribue à ces actions au service de l'intérêt commun et de la préservation de l'environnement et du cadre de vie.

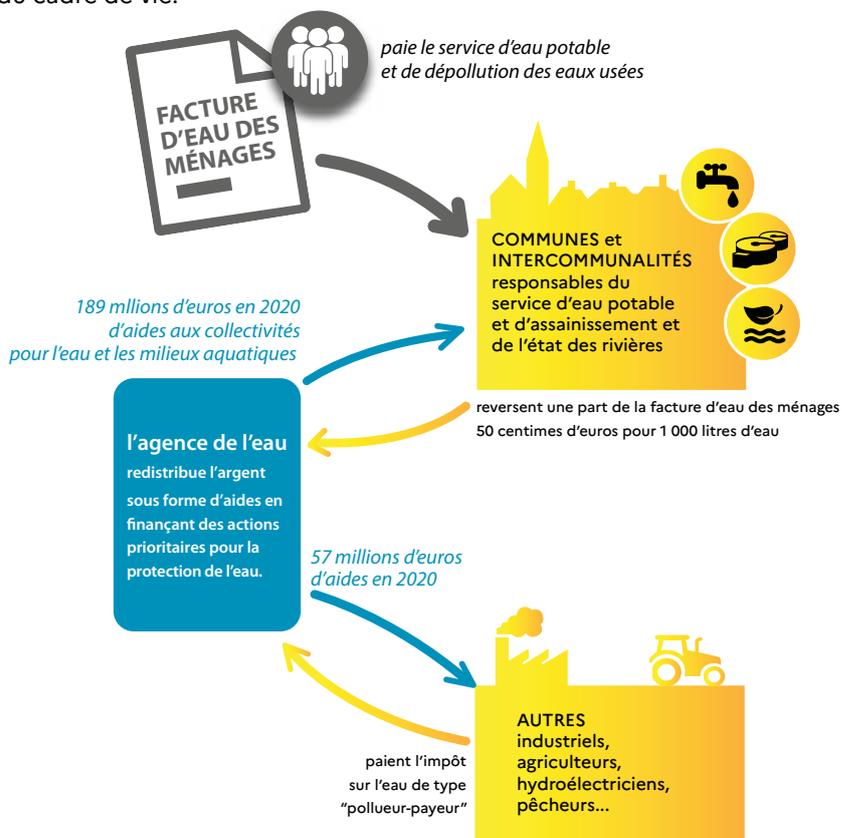
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,16 % du montant de la facture d'eau
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



NOTE D'INFORMATION

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au **maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale** l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

D'OÙ PROVIENNENT LES REDEVANCES 2020 ?

En 2020, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à plus de 353 millions d'euros dont plus de 273 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2020 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2020) • source agence de l'eau Loire-Bretagne. 2020 est la seconde année du 11^e programme d'intervention (2019-2024) de l'agence de l'eau. Il apporte quelques modifications de financement.

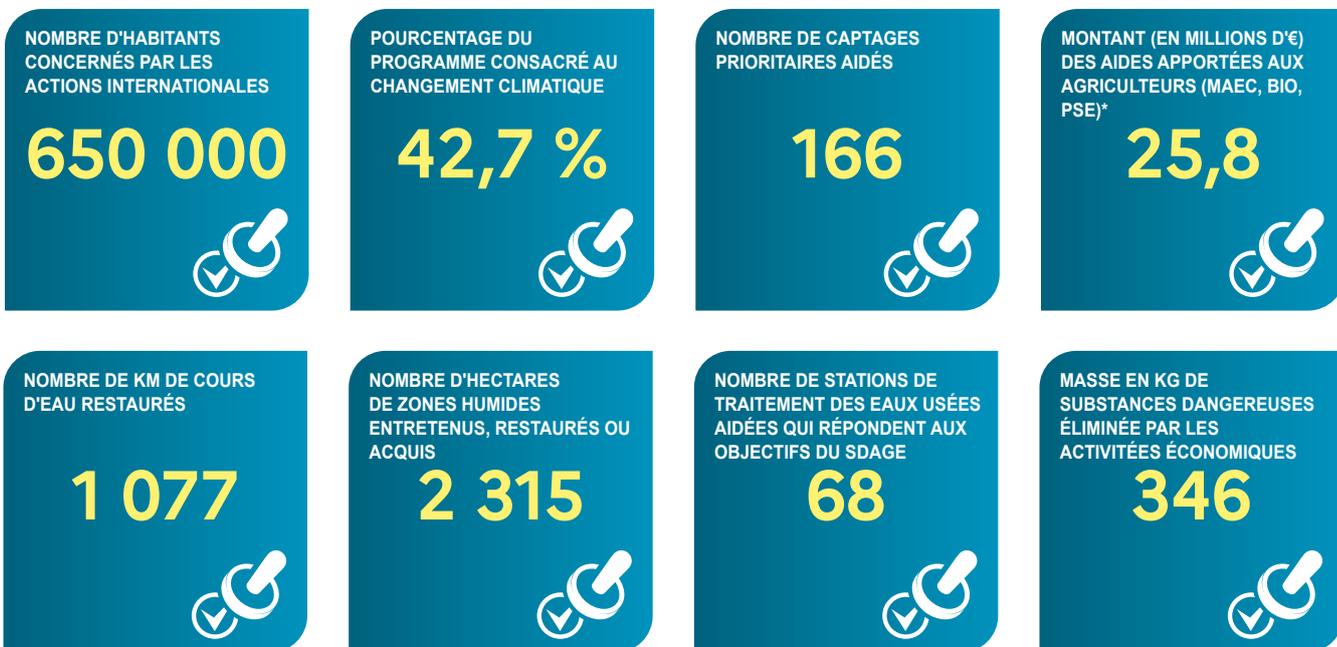


En 2020, sur 100 euros d'aides, 22,11 euros sont destinés à la solidarité envers les communes rurales.

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2020

L'année 2020 marque la seconde année du 11^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de son contrat d'objectif et de performance 2019-2024 signé avec l'État. Des indicateurs annuels permettent de mesurer et suivre les efforts des maîtres d'ouvrage et de l'agence de l'eau en faveur des ressources en eau et des milieux aquatiques.

EN 2020...



* MAEC : mesures agro-environnementales et climatiques / BIO : pour agriculture biologique / PSE : paiement pour services environnementaux

FRANCE RELANCE

Le plan de relance gouvernemental « France Relance » doté de 100 milliards d'euros, délègue des crédits aux agences de l'eau. Le budget supplémentaire pour l'agence de l'eau Loire-Bretagne est de 43,7 millions d'euros. Il permet d'accompagner davantage de projets en faveur de la transition écologique. Il est mobilisé principalement sous la forme d'appels à projets avec une instruction des dossiers au fil de l'eau pour veiller à une rapide mobilisation des crédits. Les 43,7 millions d'euros de budget supplémentaire viennent abonder les 100 millions d'euros mobilisés dès juillet 2020 par l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour la reprise des investissements pour l'eau.



Toutes les informations sur les appels à projets (date limite fixée au 30 juin 2021) :

- > investissements des collectivités en faveur de l'alimentation en eau potable : <http://bit.ly/PR-EauPotable>
- > investissements en faveur de la réduction des rejets polluants et la mise en œuvre de l'autosurveillance : <http://bit.ly/PR-EauxUsees-Autosurv>
- > travaux de restauration de la continuité écologique des cours d'eau : <http://bit.ly/PR-Continueite>

PROJET DE SDAGE ET DE PROGRAMME DE MESURES 2022-2027

Après l'état des lieux, point de départ du diagnostic sur le bassin, le comité de bassin Loire-Bretagne a adopté le 22 octobre 2020, le projet de Sdage 2022-2027 et son programme de mesures associé.

Ce vote permet de proposer le projet à la consultation du public et des assemblées à partir du 1^{er} mars 2021.

La notion de bon état des eaux émane de la directive cadre européenne sur l'eau (ou DCE) du 23 octobre 2000. L'atteinte d'un bon état des eaux à horizon 2027 y est fixée.



LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vilaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 335 communautés de communes, plus de 6 800 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.

Délégation Armorique

Parc technologique du zoopôle
Espace d'entreprises Keraïa - Bât. B
18 rue de Sabot
22440 PLOUFRAGAN
Tél. : 02 96 33 62 45 - Fax : 02 96 33 62 42
armorique@eau-loire-bretagne.fr

Agence de l'eau Loire-Bretagne

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 74 74
contact@eau-loire-bretagne.fr
agence.eau-loire-bretagne.fr

Délégation Centre-Loire

9 avenue Buffon • CS 36339
45063 ORLÉANS CEDEX 2
Tél. : 02 38 51 73 73 - Fax : 02 38 51 73 25
centre-loire@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Maine-Loire-Océan

→ Site de Nantes (dép. 44 • 49 • 85)
1 rue Eugène Varlin • CS 40521
44105 NANTES CEDEX 4
Tél. : 02 40 73 06 00 - Fax : 02 40 73 39 93
mlo-nantes@eau-loire-bretagne.fr

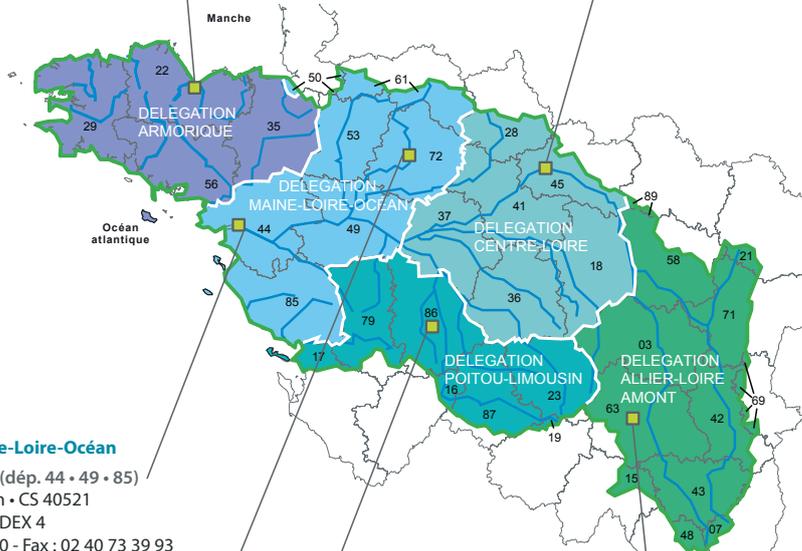
→ Site du Mans (dép. 49 • 50 • 53 • 61 • 72)
17 rue Jean Grémillon • CS 12104
72021 LE MANS CEDEX 2
Tél. : 02 43 86 96 18 - Fax : 02 43 86 96 11
mlo-lemans@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Poitou-Limousin

7 rue de la Goëlette • CS 20040
86282 SAINT-BENOIT CEDEX
Tél. : 05 49 38 09 82 - Fax : 05 49 38 09 81
poitou-limousin@eau-loire-bretagne.fr

Délégation Allier-Loire amont

19 allée des eaux et forêts
Site de Marmilhat sud • CS 40039
63370 LEMPDES
Tél. : 04 73 17 07 10 - Fax : 04 73 93 54 62
allier-loire-amont@eau-loire-bretagne.fr



Les 7 bassins hydrographiques métropolitains



Suivez l'actualité



de l'agence de l'eau Loire-Bretagne : agence.eau-loire-bretagne.fr

& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Donnez votre avis sur

DU 1^{ER} MARS
AU 1^{ER} SEPTEMBRE 2021

LES
COMITÉS
DE BASSIN

L'eau les inondations et le milieu marin

<https://sdage-sage.eau-loire-bretagne.fr>



Retrouvez aussi toutes les informations sur la consultation du public sur le site enimmersion-eau.fr

Nouveau Découvrez les nouveaux "Podcasts"



Syndicat Mixte d'Alimentation en Eau Potable 4B

73 route de Brioux
79170 PÉRIGNÉ
Tel : 05 49 07 74 31
Fax : 05 49 07 12 26
Mail : aep4b@orange.fr